

Délibération **2023CS59** du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon

Objet : Fond vert ingénierie – Demande de financement

L'an deux mille vingt-trois le 19 septembre, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 13 septembre 2023, se sont réunis à la Maison du Parc du Luberon, sous la présidence de Dominique SANTONI.

Le quorum était atteint avec 63 votants :

- 37 membres titulaires présents,
- 3 membres suppléants présents,
- 23 membres représentés.

Etaient présents :

Mesdames Dominique SANTONI, Gaëlle LETTERON, Ghislaine PINGUET, Delphine CRESP, Pierrette FRIMAS, Monique CHABAUD, Monique PAQUIN, Valérie PEISSON, Catherine NOLLET, Charlotte CARBONNEL, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Dominique PESSEMESSE-HOLDOWICZ, Catherine SERRA, Marion MAGNAN, Elisabeth AMOROS, Noëlle TRINQUIER

Messieurs Mickaël CAVALIER, Vincent DEMEYERE, Patrick PEYTHIEUX, Patrick COURTECUISE, Philippe ANGELETTI, Romain FERRARI, Alain FERETTI, Alessandro POZZO, Jacques GRANGIER, Serge VANNEYRE, Thierry GARCIN, Jean-Pierre PETTAVINO, Jacques PENSA, Fabien GERVAIS-BRIAND, Michel NOUVEAU, François DUPOUX, Didier CHAMPOURLIER, Luc MILLE, Gilles LANDRIEU, Marc BOTTERO, Pierre EVEN, Frédéric SACCO, Jean-Pierre RICHARD, Jean AILLAUD

Avaient donné pouvoir :

Madame

Laurence LE ROY à Madame Gaëlle LETTERON
Béatrice GRELET à Monsieur Patrick PEYTHIEUX
Sabrina CAIRE à Monsieur Gilles LANDRIEU
Bérengère LOISEL-MONTAGNE à Monsieur Patrick COURTECUISE
Laurence de LUZE à Madame Charlotte CARBONNEL
Michèle MALIVEL à Monsieur Pierre EVEN
Béatrice TERRASSON à Monsieur Fabien GERVAIS-BRIAND
Viviane DARGERIE à Madame Charlotte CARBONNEL
Claire ARAGONES à Madame Cathy SERRA
Suzanne BOUCHET à Madame Elisabeth AMOROS
Jacqueline BOUYAC à Monsieur Jean AILLAUD
Solange PONCHON à Monsieur Jean AILLAUD

Monsieur

Michel BESTAGNO à Monsieur Alain FERETTI
Patrick MERLE à Madame Monique PAQUIN
Jean-Pierre GERAULT à Monsieur Michel NOUVEAU
Kevin ROLANDO à Monsieur Marc BOTTERO
Patrice VARAIRE à Monsieur Mickaël CAVALIER
Sergio ILOVAISKY-CANO à Madame Marie-Elisabeth CHRISOSTOME
Richard ROUZET à Monsieur Patrick PEYTHIEUX
Roland GIRAUD à Madame Valérie PEISSON
Christian CHIAPELLA à Monsieur Frédéric SACCO
Jean-François LOVIOLO à Madame Noëlle TRINQUIER
Georges BOTELLA à Monsieur Jean-Pierre RICHARD

Etaient excusés :

Madame

Hélène BLEUZEN, Geneviève MOREL-HAMOT, Valérie BARDISA, Amélie JEAN

Monsieur

Sébastien TROUSSE, Grigori GERMAIN, Sylvain D'APUZZO, Antoine SCARDAMAGLIA, Michel GASQUET, Jean-Pierre SERRUS

Etaient absents :

Madame Solange FOUVET, Céline MOSTEIRO, Mireille SUEUR, Yolande PRIMO, Michelle WOLFF, Laurie SARDELLA, Elisabeth JACQUES,

Monsieur Roland PETIET, Pascal RAGOT, Lionel MORARD, Jean-Marc BRABANT, Jean-Luc MIOLA, Thierry RICHARME, Emmanuel LUTHRINGER, Jacques MACHEFER, Jean-François DUBOIS, Jérôme PELLEGRIN, Grégory BALLIN, Bernard BRIFFAULT, Georges FAUCOUNNEAU, Paul COPETE, Théo FONTAINE, Pierre POURCIN, Pierre FISCHER, Nicolas HUMBERT, Cyril JUGLARET, Christian GIRARD, Valérie DELPECH

Etaient présents sans voix délibérative :

Madame Sylvia STEINLE

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu les statuts du Parc naturel régional du Luberon entérinés par arrêté préfectoral en date du 30 juin 2023 ;

Vu la charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret ministériel le 20 mai 2009 ;

Vu l'appel à projets de la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature « Fonds-vert – Ingénierie » ;

Considérant les enjeux écologiques, économiques et sociaux liés à la transition énergétique et climatique auxquels doit répondre le Parc naturel régional du Luberon ;

Considérant la volonté du Parc naturel régional du Luberon d'être un accélérateur de la transition énergétique et climatique en se dotant d'une ingénierie dédiée au service des populations et des collectivités ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide, à l'unanimité, de :

- **APPROUVER** le projet d'accompagnement des actions relatives à la transition énergétique en association avec les communes et les EPCI et en lien étroit avec les services de l'Etat ;

- **APPROUVER** le budget prévisionnel suivant et les évolutions susceptibles d'intervenir sous réserve que le total de l'enveloppe des dépenses n'en soit pas modifié et le montant de participation du Parc du Luberon pas augmenté :

DEPENSES	MONTANT TTC
Frais salariaux du/de la Chargé(e) de mission	64 000 €
« Energie » (1 ETP sur 1,5 ans)	
Frais de gestion (15%)	9 600 €
Frais salariaux de l'ingénierie complémentaire du Parc	18 400 €
TOTAL	92 000 €
RECETTES	MONTANT TTC
Fond Vert Ingénierie	73 600 €
Autofinancement Parc du Luberon	18 400 €
TOTAL	92 000 €

- **AUTORISER** la Présidente à solliciter la subvention Fonds vert ingénierie ;
- **AUTORISER** la Présidente à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant la Présidente du Parc naturel régional du Luberon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Conformément à l'article L 421-1 du Code de la Justice Administrative, un recours contentieux peut être introduit devant le Tribunal Administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères CS 88010 – 30941 NIMES CEDEX 9) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision ou à compter de la réponse du syndicat mixte si un recours administratif a été préalablement déposé.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et ans que dessus.

La Présidente



Dominique SANTONI